

**PROCES VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 5 JUIN 2020**

Les délibérations sont consultables en Mairie

L'an deux mille vingt et le cinq juin à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THEVENOT.

Présents : Roger THEVENOT, Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Crystelle CHANAUD, Dominique RABILLOUD, Catherine PATUEL, Guy LONGEPierre, Patrice DUPONT, Christian JOLIVET, Françoise CURAILLAT, Robert GUILLARD, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET, Céline CARREIRO, Anthony MARASCO, Coralie LUTAUD, Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON, Carine GRANGE.

Absents Excusés : Claire DE CROMBRUGGHE (Pouvoir à Dominique RABILLOUD).

Ordre du jour :

- Délégations du Conseil Municipal au Maire,
 - Indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués,
 - Création et composition de commissions municipales,
 - Désignation des représentants de la commune au sein des organismes extérieurs,
 - Demandes de subventions,
 - Lancement d'étude par le SYDESL,
 - Créations de servitudes,
 - Divers.
-

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Cyrille BOUCHY.

Délibérations :

Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 2 voix CONTRE (Alain HOUDINET, Rémi BESSON) et 2 ABSTENTIONS (Annick GUYON, Carine GRANGE) décide des délégations confiées au Maire.

Fixation du niveau des indemnités du Maire et des adjoints

Le Conseil, avec 1 ABSTENTION (Annick GUYON) fixe le montant des indemnités du Maire et des Adjoints.

Fixation du niveau des indemnités des conseillers municipaux ayant une délégation spéciale

Le Conseil fixe le montant des indemnités des conseillers municipaux délégués.

Création des commissions municipales et désignation des membres

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le tableau constituant les commissions municipales.

Création Commission d'Appels d'offres

Le conseil municipal procède à l'élection des 3 membres titulaires de la commission d'appel d'offres, ainsi que de leurs suppléants,

Détermination du nombre d'administrateurs au CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer à 13 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
- 6 membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- 6 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Délégués à la SEMCODA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Monsieur Guy LONGEPIERRE comme représentant à l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA.

Délégués au Syndicat d'Electrification de Saône et Loire - SYDESL

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité les délégués.

Délégués au Syndicat Mixte des Eaux du Mâconnais Beaujolais

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité les délégués.

Commune - Demande de subvention FIPD Sécurisation de l'Eglise

A l'unanimité, le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour signer les actes et documents nécessaires à cette prise de décision.

Commune - Demande de subvention FIPD Vidéoprotection

A l'unanimité, le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour signer les actes et documents nécessaires à cette prise de décision.

SYDESL - Projet éclairage public

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet technique, le plan de financement et le montant de la contribution communale.

SYDESL - Dissimulation éclairage public

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet technique, le plan de financement et le montant de la contribution communale.

SYDESL - Dissimulation réseau de télécommunication

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet technique, le plan de financement et le montant de la contribution communale.

| |
|--------------------------------|
| <i>Créations de servitudes</i> |
|--------------------------------|

Suite à l'explication faite et à la complexité des dossiers, il est décidé de reporter la décision à une prochaine réunion du conseil municipal.

La séance est levée à 20h45.

***Le Maire,
Roger THEVENOT***